## Carte de biodiversité 2014 Commune de Monnetay

Cette carte de biodiversité représente les espèces et milieux ayant un enjeu de conservation sur la commune. L'objectif est de porter à connaissance des élus et habitants de la commune le patrimoine naturel présent sur leur territoire. Ainsi, ces informations ne doivent pas être utilisées à d'autres fins.

Cet état des connaissances 2014 n'est pas exhaustif et la localisation des espèces sur une carte est insuffisante pour analyser les incidences d'un projet sur le milieu naturel et les espèces qu'il héberge. Pour tout projet ou information sur les espèces, les milieux ou leur gestion, vous pouvez contacter l'équipe Natura 2000 qui vous indiquera les enjeux et la démarche à suivre. Afin de disposer de données actualisées, vous pouvez consulter la plateforme régionale Sigogne: <a href="http://www.sigogne.org/">http://www.sigogne.org/</a> ou prendre contact avec les techniciens Natura 2000.

#### La biodiversité dans le site Natura 2000

## Objectif de Natura 2000

Améliorer ou maintenir l'état de conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

## Actions/moyens

Mettre en place des actions de restauration et d'entretien, promouvoir des pratiques (agricole, sylvicole...) favorables aux milieux et aux espèces, notamment grâce à la contractualisation (contrats Natura 2000, mesures agricoles, chartes).

#### Particularité du site

Le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura est remarquable par ses multiples enjeux : présence d'oiseaux liés aux milieux semi-ouverts, de plantes de milieux humides ou secs, de prairies de fauche, de pelouses sèches, de hêtraies à Aspérule, de lisières, de haies, ... Pour favoriser l'équilibre des écosystèmes, il convient de préserver la mosaïque de milieux d'intérêt communautaire et des autres milieux favorables aux espèces en tenant compte de leur évolution. La préservation de cette biodiversité est intimement liée à l'activité humaine ; en effet, les caractéristiques géographiques (superficie importante et site d'un seul tenant) et économique (forte activité sylvicole et agricole) favorisent les interactions entre activité humaine et milieux naturels qui se juxtaposent, voire se superposent, sur le territoire.

## Zonages environnementaux sur la commune

## Zonage Natura 2000

L'ensemble de la commune est située dans le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura ».

#### Zonages environnementaux hors Natura 2000

**ZNIEFF**: zones d'inventaires, appelées Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. La commune est concernée par la ZNIEFF de type 1 le « Noeltant ». Aucune règlementation particulière ne s'applique sur ces secteurs.

APPB: Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Ce même cours d'eau est concerné par l'arrêté « Écrevisse à pattes blanches et faune patrimoniale associée », qui vise à préserver ces espèces des pollutions et des modifications de leur habitat. Les modalités sont décrites dans l'arrêté.

#### **Contact**

# Structure en charge de l'animation du site Natura 2000 et de la réalisation des cartes et de ce document

Service Natura 2000 de la Communauté de Communes Petite Montagne 16, place de la Mairie, 39320 Saint Julien natura2000.ccpm@orange.fr
www.petitemontagne.fr
09 67 08 39 78

Organismes contributeurs de données et participant à l'amélioration de la connaissance et à la conservation des espèces :

- le CBNFC-ORI: Conservatoire Botanique National de Franche-Comté Observatoire régional des Invertébrés => plantes et invertébrés;
- La LPO Franche-Comté: Ligue pour la Protection des Oiseaux => vertébrés;
- La CPEPESC: Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du sous-sol et des Chiroptères => chauves-souris;
- Le **CEN Franche-Comté**: Conservatoire d'Espaces Naturels. Association pour la préservation du patrimoine naturel, gestionnaire de sites;
- L'ONEMA: Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. => poissons et écrevisses;
- L'ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage => mammifères.

## Milieux (ou habitats) naturels d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont des écosystèmes rares et/ou menacés à l'échelle européenne particulièrement intéressants pour la biodiversité. Ils sont listés à l'annexe 1 de la Directive Habitat-Faune-Flore. Certains sont dits « prioritaire » du fait de leur état de conservation préoccupant.

La préservation de ces habitats permet de conserver un grand nombre d'espèces. Il est également important de maintenir des connexions entre ces habitats pour permettre les déplacements des espèces. Les secteurs à enjeux de conservation de la biodiversité ne s'arrêtent donc pas aux limites représentées sur les cartes.

## Représentation des habitats sur les cartes

Les habitats d'intérêt communautaire sont représentés en couleur. Les habitats d'intérêt communautaire présents mais non dominants sont de coloration plus pâle.

Les zones humides ne sont pas toujours d'intérêt communautaire, mais ces milieux en déclin important sont tous intéressants. Certains de ces milieux sont d'intérêt régional.

#### Pelouses sèches calcicoles

Ces milieux secs, pâturés pour la plupart, mais aussi fauchés ou sans gestion pour d'autres, sont très intéressants puisqu'ils abritent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, dont certaines sont spécifiques à ces milieux. Chez les plantes, les insectes (papillons de jour

et criquets), les reptiles et les oiseaux, on trouve de nombreuses espèces patrimoniales. Les bosquets d'arbres et d'arbustes font partie intégrante de ces milieux.

L'absence d'apport d'engrais, le pâturage extensif et le contrôle de l'embroussaillement permettent de maintenir leur état de conservation. Sur la commune de Monnetay, deux secteurs de faible surface sont concernés par ces milieux. Le secteur le plus au sud est un habitat de pelouse sèche en mosaïque avec des pelouses pionnières sur dalle (habitat dont la conservation est prioritaire).

#### **Habitats humides**

Ces milieux ont de multiples intérêts: écologique, ressource en eau, qualité de l'eau, prévention des inondations... Leur surface a beaucoup diminué en Petite Montagne, notamment par le drainage et l'intensification agricole. Leur préservation et leur restauration fait donc partie des priorités environnementales. Dans le nord-ouest de la commune, un habitat d'intérêt communautaire rare appelé mégaphorbiaie est présent en bord de cours d'eau.

D'autres milieux humides ne sont pas d'intérêt communautaire, mais présentent un intérêt pour la faune (oiseaux notamment).

#### Milieux forestiers

De nombreuses espèces patrimoniales sont liées à ces milieux. La richesse écologique provient essentiellement des forêts présentant des peuplements diversifiés, des arbres morts, sénescents ou au diamètre important - lieux de nidification et de refuge de nombreuses espèces. La hêtraie à Aspérule est un habitat d'intérêt communautaire le plus représenté sur la commune. Deux secteurs sont des aulnaies-frênaies d'intérêt communautaire prioritaire.

## Espèces patrimoniales

Les espèces représentées sur la carte et les espèces listées dans ce document sont dites « patrimoniales » parce qu'elles sont menacées d'extinction ou parce qu'elles font l'objet d'une protection.

## Espèces menacées

Les listes rouges de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sont réalisées suite à l'expertise de scientifiques et naturalistes afin de dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore. Ce degré se base sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction pour chaque espèce : taille de population, taux de déclin, aire de répartition, degré de peuplement et fragmentation. Ce statut est évalué à différentes échelles : régionale, nationale, européenne ou mondiale.

Les catégories de classement de l'UICN (sauf espèces éteintes)

**En Danger Critique d'Extinction (CR):** espèces ayant régressées de plus de 80% depuis 1980 et/ou habitat très rare et population très gravement fragmenté.

En Danger (EN): espèces ayant régressées de plus de 50% depuis 1980 et/ou habitat rare et population gravement fragmentée.

**Vulnérable (VU):** espèces ayant régressées de plus de 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression et population fragmentée.

**Quasi-menacée (NT):** espèces proches des critères des catégories CR, EN, ou VU. Réduction des effectifs de population estimée entre 20 et 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression.

**Préoccupation mineure (LC)**: espèce répandue et abondante mais pouvant, à terme, répondre aux critères de la catégorie NT puis devenir menacée.

Non déterminé (DD): espèce pour laquelle la menace n'a pas été déterminée.

Le terme « espèces menacées d'extinction » désigne les espèces classées dans les catégories Vulnérable (VU), En Danger (EN) et En Danger Critique d'Extinction (CR).

Quelques chiffres clés sur la menace d'extinction de la biodiversité

En France métropolitaine, 9% des mammifères, 19% des reptiles, 21% des amphibiens et 27% des oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction sur le territoire, tout comme 22% des poissons d'eau douce et 28% des crustacés d'eau douce. Pour la flore, cela concerne 530 espèces et pour le groupe des orchidées, 17% des espèces sont menacées.

En Franche-Comté, 31% des espèces d'oiseaux nicheurs et 33% des amphibiens sont menacés. Chez les plantes, 60 espèces ont disparues, 213 sont menacées d'extinction (soit 12% de la flore) et 166 sont classées en quasi-menacée. Chez les insectes, la part d'espèces menacées atteint 18% et environ 17% sont quasi-menacée (papillons, libellules, sauterelles-criquets).

## Les espèces d'intérêt communautaire des directives européennes

La directive Oiseaux a été adoptée par l'Union européenne dès 1979 (la dernière directive Oiseaux en vigueur date de 2009) afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'oiseaux sauvages du territoire européen. Les oiseaux inscrits à l'annexe 1 sont menacés d'extinction à l'échelle européenne et nécessitent la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces migratrices, sensibles de par leur mobilité, sont à prendre en compte au même titre que les espèces de cette annexe.

La directive Habitat-Faune-Flore a été adoptée par l'Union Européenne en 1992 afin de promouvoir la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale du territoire européen. Les espèces de faune et flore inscrites à l'annexe 2 sont des espèces menacées d'extinction à l'échelle européenne ou endémiques à une zone restreinte du territoire européen. Elles justifient la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces inscrites à l'annexe 4 sont également des espèces menacées d'extinction ou endémiques qui ne justifient pas la mise en place de site mais qui font l'objet d'une protection stricte.

Les oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux et les espèces de l'annexe 2, 4 et 5 de la directive Habitat-Faune-Flore sont dites « d'intérêt communautaire ». La conservation des oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux, des oiseaux migrateurs et des espèces de l'annexe 2 de la directive Habitat-Faune-Flore constitue un enjeu majeur au sein d'un site Natura 2000. Ces espèces sont, par conséquent, mises en valeur sur la carte par un contour de couleur rouge.

## Les protections nationales et régionales

Certaines espèces font l'objet d'une protection au niveau national par arrêté ministériel ou au niveau régional par arrêté régional. Ces arrêtés sont pris dans l'objectif de restaurer et de maintenir l'état de conservation des espèces les plus menacées. Toute destruction, manipulation ou transport de l'espèce vivante ou morte est interdit, de même que toute destruction, modification ou atteinte portée aux habitats de ces espèces.

Certaines espèces d'amphibiens font l'objet d'une protection nationale « partielle », pour lesquelles des prélèvements sont autorisés mais strictement encadrés et réglementés. Les espèces de plantes soumises à une réglementation sur la cueillette (arrêté préfectoral du 18 janvier 1993) ne sont en revanche pas listées dans le tableau (ex. Lys martagon, œillets...).

## **Espèces** invasives

Les espèces invasives sont des espèces exotiques importées volontairement ou accidentellement qui provoquent des perturbations des écosystèmes du fait de leur prolifération. Elles ont des impacts négatifs sur la biodiversité, les activités humaines et parfois sur la santé.

#### Plantes invasives

L'Ambroisie est une plante invasive présente qui fait l'objet d'un plan de lutte régional coordonné par la FREDON. La Verge d'Or géante est une autre plante invasive pour laquelle une fiche de gestion est jointe à cette note.

D'autres espèces de plantes invasives sont probablement présentes sur la commune mais non représentées sur la carte, telles que l'Ailante ou le Robinier faux-acacia.

## Représentation des espèces sur la carte

Une partie des espèces patrimoniales est représentée sur la carte par un pictogramme. Pour les espèces faunistiques, ce type de représentation ne permet cependant pas d'apprécier leur mobilité :

- pour les insectes, les reptiles et les amphibiens, les espèces sont souvent affiliées à un milieu. L'enjeu correspond donc à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Le milieu est décrit dans le tableau ci-dessous pour chacune des espèces. Les amphibiens se déplacent cependant beaucoup entre leur site de reproduction et leur site d'hivernage.
- pour les oiseaux, certaines espèces sont également liées à un milieu spécifique. L'enjeu correspond à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Les haies, arbres isolés et autres éléments du paysage font partie de l'habitat de ces espèces. D'autres espèces ont un vaste territoire, lié à un ou plusieurs milieux. Elles ne sont donc pas représentées sur la carte mais leur milieu est précisé dans les tableaux cidessous. Les nids des rapaces patrimoniaux connus sont représentés.
- pour les mammifères, aucun n'est représenté sur la carte, puisque leur mobilité est trop importante.

## Liste des espèces patrimoniales et invasives présentes sur la commune

## **Abréviations**

(nr): espèce non représentée sur la carte, mais espèce présente ou à fort potentiel de présence sur la commune

#### **Directives**

HHF « Habitats-Faune-Flore »

DH2: listé d ans l'annexe 2 DH4: listé dans l'annexe 4 DH5: listé dans l'annexe 5 « Oiseaux »

DO1 : listé dans l'annexe 1

Protection

PN: Protection Nationale

PNP: Protection Nationale Partielle

PR : Protection Régionale

**Liste rouge de Franche-Comté (\*** pour les oiseaux, menaces indiquées pour les nicheurs uniquement)

CR: espèce menacée, en danger critique d'extinction

EN : espèce menacée, en danger VU : espèce menacée, vulnérable

NT : espèce quasi-menacée

DD: menace non déterminée

Oiseaux uniquement:

Migrateur

M: oiseau migrateur

Nicheur

N: oiseau nicheur

NP: oiseau nicheur potentiel

Tableau des espèces faunistiques (hors oiseaux) – 1985-2014

Sources: CBNFC-ORI, CEN-FC, CCPM, LPO-FC, FDC du Jura, ONEMA, CPEPESC

	Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée		
				Am	phibiens	<b>D</b>	
	Sonneur à ventre jaune	DH2	PN	NT	Ornières, points d'eau peu profonds, mares prairiales,	lisières forestières	
				Chau	ves-souris	Non représenté	
	Pipistrelle commune (nr)	DH4	PN		Commune, notamment dans le bâti		
	Sérotine commune(nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti		
	Sérotine de Nilsson(nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti et n	ans le bâti et milieux forestiers	
The state of the s		Non représenté					
	Lynx boréal (nr)	DH2	PN	EN	Habitats forestiers essentiellement. Sous-bois dense, présence de rochers appréciée		
1	Martre (nr)	DH5			Présente, état de conservation probablement bon. Milieux forestiers		
1	Putois (nr)	DH5		NT	Peu de connaissance, état de conservation non déterminé en Petite Montagne		

Tableau des espèces floristiques. Données 1985-2014 Source : CNBFC ORI, CCPM, Adapemont, FREDON, DREAL FC

Nom commun de l'espèce Protection			Liste rouge	Milieux, gestion adaptée		
Plantes de milieux ouverts à semi-ouverts à tendance sèche						
Limodore avorté PR NT Clairières, bois clairs, seule station connue						
Trèfle strié PR			NT	Pelouses sèches en bon état		

And	Nom commun de l'espèce Milieux, gestion adaptée							
		*						
は記して	Ambroisie	nins. La fauche ou						
	Solidage (ou Verge d'or) géant	envahissante. Zones de						



Pie-grièche écorcheur

Tableau des espèces d'oiseaux. Données 1985-2014 Sources : LPO-FC, GOJ, CCPM, Adapemont, FDC du Jura, DREAL FC

Nom commun de l'espèce	Dir. Oiseaux	Protection	Migra Nich	ateur/ neur	Liste rouge	Milieux, ge	stion adaptée
Oise			eaux	de	milie	ux ouverts	
Bondrée apivore (nr)	DO1	PN	M	N		Forêts claires, clairières intra fores chauds et secs ou humides. Conse	tières et lisières ainsi que les milieux rver les arbres porteurs de nid
Fauvette grisette (nr)		PN	M	N		Broussailles basses, haies, friches	en milieu semi-ouvert
Martinet noir (nr)		PN	M	N		Niche dans les fissures et cavités d	les constructions
Milan noir (nr)	DO1	PN	M	N	VU	Niche en lisière forestière et chass prédilection pour les bords de riviè arbres porteurs de nid	e dans des milieux ouverts avec une ères et plans d'eau. Conserver les
Pie-grièche écorcheur	DO1	PN	M	N	NT	Prairies et pelouses sèches buisson basses. Favorisée par une strate ho nombreux perchoirs (piquets de cl	erbacée rase et la présence de
		Oisea	aux (	de n	nilieu	x forestiers	₹ <b>%</b>
Pic noir	DO1	PN		N		Groupements forestiers variés ave	ec vieux arbres pour forer sa loge
Pouillot siffleur (nr)		PN	М	N		Forêts de feuillus mâtures à sous b	pois bien dégagé
Tourterelle des bois (nr)			M	N		Milieux agricoles semi-ouverts pré haies, petits bois et forêt de bord	
Espèces de milieux ouverts nichant en forêt : conserver les arbres porteurs de nid et préserver la tranquillité en période de nidification autour du nid						rver la tranquillité en période de	









# Réalisé en partenariat avec :



